
Motion de Rühl demandant au ministre de la Guerre de faire un rapport sur les prisonniers français à Mayence, lors de la séance du 9 pluviôse an II (28 janvier 1794)

Philipp Jakob Rühl

Citer ce document / Cite this document :

Rühl Philipp Jakob. Motion de Rühl demandant au ministre de la Guerre de faire un rapport sur les prisonniers français à Mayence, lors de la séance du 9 pluviôse an II (28 janvier 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 22;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34260_t1_0022_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

malheureuse. Sois notre libérateur ! et nous répéterons les cris de Vive la République, Vive la Convention nationale qui a donné une nouvelle preuve de sa justice envers des Français qui ne jurent que d'être fidèles à leur Patrie ».

WIDENLÖCHER.

RUHL. Je demande que la Convention décrète :

1° Que le ministre de la guerre sera tenu de répondre par écrit, dans les 24 heures, s'il a mis à exécution le décret du 7 septembre dernier, relatif aux Français détenus à Mayence;

2° Qu'il sera également tenu de déclarer par écrit si le tableau de la situation affligeante de ces citoyens, que le commissaire des guerres Chaney devait lui remettre, lui a été remis, et pourquoi il n'y a point eu égard;

3° Que les représentants du peuple près l'armée du Rhin et de la Moselle seront chargés d'écrire au nommé Oberndorf, principal ministre du despote palatin, et à la régence de ce vil scélérat, embéguiné d'une mitre électorale, que si dans trois fois vingt-quatre heures les banquiers de leur maître à Francfort n'ont payé au roi de Prusse la somme qu'il exige des Français détenus à Mayence, les villes, bourgs, villages et hameaux des grands bailliages de Kreutznach et d'Alzey, qui sont en nos mains, seront réduits en cendres;

4° Que ces représentants demeureront également chargés de faire conduire dans l'intérieur de la République toutes les subsistances et comestibles, tant en vin que grains et bestiaux, de même que le linge et autres meubles transportables et précieux qui se trouvent dans les grands bailliages et Lautreck, de Kaiserslautern et de Neustadt;

5° Que cette mesure s'étendra sur toutes les terres et possessions des petits princes, comtes et nobles d'Empire, enclavées dans ces grands bailliages, principalement sur le comté de Falkenstein, appartenant à l'empereur;

6° Que le grand-bailliage de Guermersheim sera sans délai municipalisé et joint au district de Landau;

7° Que la vengeance nationale commence à se déployer en mettant le feu à tous les châteaux de ces contrées, à commencer par celui de l'électeur de Mayence à Worms, qui a si longtemps servi de repaire à l'infâme Condé et à ses complices (1)

REUBELL. J'appuie les propositions de Ruhl, quoiqu'elles ne regardent pas toutes nos frères infortunés de Mayence. Ce n'est pas la première fois que la Convention nationale et le comité de salut public ont été saisis des plaintes de ces malheureux; déjà le commissaire des guerres Chaney a présenté des réclamations à l'assemblée. Je demande que toutes les propositions de Ruhl soient adoptées.

MERLIN (de Thionville). Je demande le renvoi de la proposition dangereuse, exécration même, de mon collègue Ruhl, au comité de salut public. Ce qui était bon contre les brigands de

la Vendée, qu'il fallait chasser de leurs repaires, n'est pas praticable dans le pays envahi, surtout tant que l'ennemi est sur nos frontières.

*** Je demande qu'on mette enfin un terme à la captivité de nos frères. Je sais que le projet de ceux qui les font ainsi souffrir est de les engager à servir dans l'armée de Condé. Quant aux propositions de Ruhl, j'en demande le renvoi au comité de salut public.

RUHL. Je n'ai point demandé qu'on mît le feu aux cabanes, au contraire; mais je demande qu'on détruise les châteaux, repaires infâmes des brigands qui nous font la guerre.

DELACROIX. Oui, oui, guerre immortelle aux châteaux.

REUBELL. Je demande la parole pour un fait. C'est que les châteaux de ces princes mitrés nous sont maintenant fort utiles; ils nous servent d'hôpitaux: conservons-les tant que nous en aurons besoin.

BOURDON (de l'Oise). Citoyens, le 16 septembre, un décret ordonna au ministre de la guerre de délivrer nos frères de Mayence; ce décret est demeuré sans exécution. Il y a six semaines que, sur de nouvelles plaintes qui vous furent présentées, vous mandâtes le ministre à la barre pour lui faire rendre compte de sa conduite; trop indulgents et croyant qu'à l'avenir il ferait son devoir, vous lui accordâtes sa grâce: eh bien! citoyens, qu'a-t-il fait depuis cette époque? Rien. Nos frères gémissent encore sous le joug d'un despote. Il faut qu'ils sachent enfin, ces hommes qui affichent un luxe effronté, qu'ils ne sont que les commis de la nation, et qu'ils lui doivent une obéissance aveugle. Que signifient donc ces retards qu'on apporte à la délivrance de nos frères? Voudrait-on les empêcher de dire ce qui s'est passé à Mayence? La conduite du ministre de la guerre me donne ce soupçon. Je demande que le comité de salut public la scrute avec attention.

Quant aux propositions de Ruhl, je viens d'entendre dire que nous n'avions pas le droit de brûler les châteaux des tyrans qui nous font la guerre. Je ne sais pas si cela est vrai; tout ce que je sais, c'est que, lorsque les Prussiens ont envahi notre territoire, ils ont brûlé la cabane du pauvre et fait périr les enfants en bas âge. Je sais que le projet de Ruhl a besoin d'être mûri; mais la représaille est un droit de la guerre: nous respecterons la cabane du laboureur, mais nous détruirons le château de l'opulence et de la scélératesse.

Je demande en terminant que le comité de salut public éclaire la conduite tortueuse, et, j'ose le dire, scélérat du ministre de la guerre, qui, depuis cinq mois, laisse gémir nos frères dans la captivité. L'humanité de l'assemblée doit être révoltée d'une pareille négligence.

MERLIN (de Thionville). C'est pour ménager les chaumières que je demande l'examen de votre motion. Vous devez pressentir mes motifs; vous ne me les ferez pas dire; vos propositions sont doublement impolitiques: le ministre n'est pas l'ami sans doute de la garnison qui défendit courageusement Mayence; il suffit d'en avoir été pour n'obtenir aucun grade. Il n'a pas plus

(1) Texte de la main de Ruhl (C 290, pl. 903, p. 8). Reproduit dans *Mon.*, XIX, 333; *Débats*, n° 496, p. 114. Extrait dans *J. Perlet*, p. 475; *J. Sablier*, n° 1105; *J. Lois*, n° 488.